



DOSSIER Accidents du travail, ces victimes qu'on ne veut pas voir

Nucléaire : la chute de Zoubir, l'interimaire qui aimait son travail

EDF est convoquée devant la justice pour un grave accident du travail dans la centrale de Chinon. L'enquête révèle de multiples infractions imputées au groupe public, selon les informations de « Mediapart ». Ce dossier jette une lumière crue sur les conditions de travail dégradées des sous-traitants.

Jade Lindgaard

18 juillet 2026 à 13h04

Châtellerault (Vienne). – Un puits noir, une eau glaciale, des bras en croix. Un corps paralysé à partir des hanches. La peur. « J'avais si froid, j'en ai pleuré. » Cinq ans après sa chute de 8 mètres dans une fosse de la centrale nucléaire de Chinon (Indre-et-Loire), Zoubir Raho vit avec les sensations fantômes de son accident : « Des fois, je me dis que tout ça autour de moi, c'est un rêve et que je suis toujours dans le trou. »

En novembre 2026, EDF devra répondre des causes de cet accident devant la justice. Le groupe public est poursuivi pour « blessures involontaires » par « la violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité », « non-respect des règles relatives à la coordination de la prévention », « exécution de travaux sans inspection préalable » et « exécution de travaux sans plan de prévention des risques ». L'ancien employeur de Zoubir Raho, Nuvia Structure, auquel EDF avait sous-traité le chantier, est également convoqué par le tribunal judiciaire de Tours.



Zoubir Raho chez lui, à Poitiers, le 19 mai 2026. © Photo Hildegard Leloue / Hans Lucas pour Mediapart

Selon l'avocate de Zoubir Raho, Élise Hocdé, « *il y aura forcément une condamnation* » tant les faits sont constitués par l'enquête. « *La particularité de ce dossier, c'est la gravité de l'accident, et le fait que M. Raho ait survécu.* »

Selon les informations obtenues par Mediapart, les éléments mettant en cause EDF sont particulièrement graves : l'industriel « *a laissé installer une situation dangereuse qu'il lui appartenait précisément d'éviter* », une situation « *qui a conduit à la mise en danger de la vie d'autrui de façon aggravée* », selon le rapport de l'inspection du travail transmis au procureur de la République.

Le jour du baptême

Le directeur de la centrale au moment de l'accident et le directeur général de Nuvia, employeur de Zoubir Raho par l'intermédiaire d'une agence d'interim, « *ont exposé autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente* ». Cela en raison de « *la violation d'une obligation particulière de sécurité* », comme l'indique le rapport implacable et particulièrement détaillé de l'inspecteur du travail.

Les travailleurs sous-traitants sont les grands oubliés des discours sur la relance de l'atome. Une proposition de loi - voir l'encadré - tente de briser ce silence.

Sollicités pour réagir à ces informations, EDF répond ne pas commenter une affaire en cours et Nuvia ne pas pouvoir donner suite pour la même raison. L'ancien directeur de la centrale de Chinon, Stéphane Rivas, ne souhaite pas non plus commenter la procédure.

« [Zoubir] flottait face retournée, dans 25 à 30 centimètres d'eau. Sa tête avait gonflé, c'était impressionnant. »

Damien Larivière, témoin de l'accident

Le 16 octobre 2021, vers midi, Zoubir Raho s'appuie sur le garde-corps qui entoure une fosse de 6 mètres de profondeur. Avec ses collègues, il a détartré depuis 5 heures du matin des filtres de la tour aéroréfrigérante numéro 1 de la centrale de Chinon, une cheminée signature des sites nucléaires.

Il doit partir à 13 heures pour le baptême de son bébé, né quinze jours plus tôt. « *Un collègue me demande : "Ah Zizou, et ta fille ?" Je pose le coude sur la rambarde et je tombe la tête la première* », décrit-il aujourd'hui.

Dans le noir et le froid

Son équipe est en train d'être relevée par les hommes du quart suivant. Parmi eux, Damien Larivière, un chef de chantier : « *J'étais intérimaire, c'était ma première semaine dans le nucléaire.* » Il entend un bruit de ferraille assez fort : « *Au moment où je me retourne, je ne vois que les pieds de Zoubir, le corps était dans le vide.* » Le temps de s'approcher, l'ouvrier est déjà tombé : « *Ça hurlait dans tous les sens, des gens disaient : "Il est mort, c'est pas la peine !"* »

L'homme descend au fond de la fosse par l'échelle de secours. « *Il flottait face retournée, dans 25 à 30 centimètres d'eau. Sa tête avait gonflé, c'était impressionnant. Il était inconscient. Je l'ai retourné et je lui ai ouvert le pull pour qu'il ait le cou dégagé pour respirer.* » Avec l'aide d'un collègue, il lui maintient la tête hors de l'eau, le temps que les pompiers arrivent, un peu plus d'une demi-heure plus tard.

Zoubir Raho montre des photos du lieu de son accident et de son hospitalisation. © Photo Hildegard Leloue / Hans Lucas pour Mediapart

Ce geste sauve la vie de Zoubir Raho. Mais son crâne est ouvert, le sang coule. « *C'est le pire accident que j'ai pu voir dans le monde du travail. Ce garde-corps devait être fixe. C'est un passage qu'on prenait tous les jours. Zoubir aurait été tout seul, c'était fini pour lui.* »

Cinq ans plus tard, l'ouvrier accidenté n'en revient toujours pas : « *J'avais tout : casque, lunettes de chantier, et je suis tombé dans un trou. Dans les centrales, on fait de l'électricité pour le chauffage et la lumière, et moi, j'étais dans le noir et le froid.* »

Un ancien patron de Zoubir Raho joint par Mediapart décrit « *un salarié idéal* », « *un gars convivial, un rayon de soleil* ». Et tient à préciser n'avoir « *jamais eu aucun problème de sécurité avec lui* ».

Huit mois plus tôt, un accident évité de justesse

Que s'est-il passé ? Les gendarmes ont trouvé la réponse dès leur arrivée sur le lieu de l'accident : un poteau est entièrement rouillé, et donc fragilisé et instable. Or, la présence de garde-corps défectueux avait été signalée dans l'autre tour de la centrale quelques mois plus tôt, en février 2021, selon les témoignages recueillis par l'enquête des gendarmes.

C'est également écrit, noir sur blanc, dans un rapport de Nuvia Structure, l'ancien employeur de l'ouvrier, que Mediapart a pu lire : le 25 février 2021, dans la tour jumelle de celle où a été blessé Zoubir Raho huit mois plus tard, « *un intervenant a percuté le garde-corps, qui est tombé du fait qu'il n'était pas fixé au sol* ». Heureusement, l'homme ne chute pas ce jour-là.

Mais ce « *presque accident* » fait l'objet d'une « *remontée de situations à risque* », autrement dit une alerte. Une demande « *d'action immédiate de balisage et [de] réparation* » est formulée.

Selon l'Autorité de sûreté du nucléaire (ASN), assurant dans ce dossier le rôle d'inspection du travail, cette information a été oralement transmise à EDF. Or le Code du travail oblige l'employeur à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des travailleuses.

Si bien que « *l'absence de prise en compte par EDF d'un incident similaire* » représente une infraction à cette

règle, selon l'ASN. Lors de son audition par les gendarmes, l'ancien directeur de la centrale de Chinon a nié avoir eu connaissance de l'incident de février 2021 avant la chute de Zoubir Raho en octobre.

Compte rendu médical de la radio du bassin de Zoubir Raho.
© Photo Hildegard Leloue / Hans Lucas pour Mediapart

Une fiche de constat de l'entreprise Hamon, consultée par *Mediapart*, indique pourtant le 1^{er} mars 2021 que des garde-corps « *sont tombés au niveau de la sortie d'eau* » de la tour numéro 2 et que cela crée un risque de « *chute de hauteur* ». En conséquence, une réparation est signalée comme devant être réalisée. Délai ? « *Immédiat.* »

« *Les rambardes étaient très corrodées*, décrit à *Mediapart* un salarié présent le jour de l'accident de Zoubir Raho. *Cela avait été signalé à plusieurs reprises.* » Il ne se souvient pas d'avoir vu spécifiquement de la corrosion sur le garde-corps qui a fait chuter son collègue. Mais, « *dans l'ensemble, toute la structure à l'intérieur de l'aéro était assez corrodée : il y a beaucoup d'eau et beaucoup d'humidité* ».

« Il faut faire les mêmes choses en moins de temps. Ça a créé des conditions de travail plus dures, des tensions, de la fatigue. »

Un ancien collègue de Zoubir Raho

« *Force est de constater que les contrôles de terrain ont été insuffisants* », écrit l'ASN à la direction de la centrale, en novembre 2021, dans un courrier également lu par *Mediapart*, « *puisque les risques associés à l'état des protections autour de la fosse de contournement n'ont pas été identifiés* ».

Zoubir Raho travaillait pour Nuvia Structure, une filiale de Vinci Construction. Mais EDF reste responsable de la sécurité des travailleurs et travailleuses intervenant dans ses centrales, même si le groupe ne les emploie pas directement.

Une proposition de loi pour réinternaliser les sous-traitants

C'est le grand oubli de la relance du nucléaire en France : la situation des sous-traitants, qui sont à la fois les plus exposés aux doses radioactives sur les centrales et les moins bien protégés car les plus isolés.

Une proposition de loi déposée le 7 juillet au bureau de l'Assemblée nationale demande la réinternalisation de ces salarié-es dans les effectifs des grands donneurs d'ordre : EDF, Orano, CEA, Agence de gestion des déchets (Andra). Selon France Travail, 73 % des emplois de la filière sont présents dans des entreprises sous-traitantes.

Déposé par les députés de La France insoumise Pierre-Yves Cadalen et Maxime Laisney, le texte défend une réorganisation en profondeur du secteur : interdiction de recourir à un prestataire ou à la sous-traitance pour les activités exposées au risque radiologique ou essentielles pour la sécurité et la sûreté ; limitation de la sous-traitance à un seul niveau ; renforcement des instances représentatives du personnel ; création d'un nouveau statut unique pour les personnels de l'énergie.

Fabrice Coudour, secrétaire général de la FNME-CGT, la fédération du syndicat dans l'énergie, explique à *Mediapart* être « *plutôt en soutien* » de cette proposition de loi : « *On a été auditionnés, on a contribué, nos analyses ont été prises en compte.* »

Le syndicat défend la réinternalisation des sous-traitants dans le nucléaire et les renouvelables (barrages hydrauliques, éolien, photovoltaïque) : « *Plus la chaîne de sous-traitance est longue, plus la responsabilité des entreprises est courte. Aujourd'hui, on a des travailleurs qui ont le même travail mais pas les mêmes droits.* »

Les auteurs de la proposition de loi ont aussi auditionné Ma zone contrôlée, un des rares collectifs de travailleurs sous-traitants du nucléaire.

Un inspecteur du travail qui connaît bien les centrales nucléaires explique qu'en tant que donneur d'ordres, dans ce type de situation, « *c'est à EDF et au directeur de la centrale de s'assurer du respect de la chaîne de commandement. À partir du moment où la surveillance n'avait pas détecté l'anomalie sur la rambarde de la tour*

numéro 1 après ce qui s'était passé dans le numéro 2, EDF est responsable ».

L'infirmière et ses chaussures

Un ancien collègue de Zoubir Raho, lui aussi familier des centrales nucléaires, tient à préciser que « *quand il y a une anomalie sur un site, il faut mettre un balisage, interdire l'entrée et prévenir la direction* ». Mais « *il y a mille entreprises qui travaillent chez EDF* ». Pendant les « arrêts de tranche », quand une centrale nucléaire arrête de produire de l'électricité pour que se fassent les réparations et la maintenance, des milliers de travailleurs et de travailleuses surgissent, s'échinant sur des chantiers aux délais très contraints : « *C'est l'enfer. Il n'y a pas assez de temps, il faut courir.* »

Selon lui, « *avant, ces temps de chantiers duraient trois ou quatre mois, maintenant c'est un mois et demi. Il faut faire les mêmes choses en moins de temps : ça a créé des conditions de travail plus dures, des tensions, de la fatigue et ça fait des problèmes* ». Au point que, parfois, « *il faut laisser des choses à finir pendant le prochain arrêt* ».

Un épisode a particulièrement choqué les collègues de Zoubir Raho présents au moment de son accident : l'infirmière de la centrale de Chinon a refusé de descendre dans la fosse pour porter secours à l'ouvrier. « *J'étais là quand elle est arrivée. Elle avait des chaussures de ville. Elles n'étaient pas adaptées parce qu'il fallait descendre par l'échelle de secours. Elle n'a pas voulu descendre pour ne pas mouiller ses chaussures* », décrit à Mediapart un homme qui faisait partie de l'équipe présente sur la coursive. Interrogée à ce sujet, EDF n'a pas souhaité commenter une affaire en cours.

Les abords de la fosse sont plongés dans l'obscurité, l'intérieur de la tour n'étant éclairé qu'en lumière naturelle. L'ouvrier va chercher de quoi éclairer.

Pendant ce temps, Damien Larivière, lui, est dans la fosse, et tient la tête de son collègue hors de l'eau. Il se souvient que « *c'était très tendu là-haut* ». « *Les gars s'en sont pris à elle parce qu'elle ne voulait pas mouiller ses chaussures et qu'elle n'est pas descendue. Nous, on est restés plus de trois heures en bas avec lui. Ne pas descendre, c'était impossible.* »

Zoubir Raho chez lui, à Poitiers, le 19 mai 2026. © Photo Hildegard Leloue / Hans Lucas pour Mediapart

Pour Damien Larivière, un des hommes qui ont sauvé la vie de Zoubir Raho, « *il faut parler de ce qui s'est passé, marquer le coup. C'est vraiment important* ». « *L'accident, ça arrive. Mais ce jour-là, on a eu un sentiment d'impuissance : on avait Zoubir dans les bras, on a tiré nos manches de veste pour comprimer sa tête au niveau du crâne qui était ouvert.* » Un geste salvateur mais improvisé. « *On n'est pas médecins ! C'était compliqué.* »

Aujourd'hui remis sur pied, Zoubir Raho boite et souffre de vertiges, de vomissements ainsi que de séquelles psychologiques. Il dit son immense gratitude envers les médecins, la kiné et le centre médico-psychologique de Châtellerauld qui l'ont, littéralement, relevé, après des mois d'immobilité totale. Il ne peut plus travailler dans le nucléaire et touche une allocation d'invalidité.

L'audience du procès, qui devait se tenir en mai, a été reportée en novembre. Pour combler l'attente, il publie sur les réseaux sociaux : sous les posts promotionnels d'EDF, des liens vers des articles racontant son drame. Quant à sa photo de profil LinkedIn, c'est un portrait le montrant sur son lit d'hôpital, la tête ceinte de bandages, une sonde nasale barrant son visage.

« *C'est ma façon de m'exprimer pour qu'on m'écoute* », dit-il. Sa vie familiale a été bouleversée, son épouse a dû changer de travail. « *Dans ma tête, devant le tribunal, ce n'est pas Zoubir contre EDF mais EDF contre le Code pénal. Je veux voir si la justice existe ou pas. Mais j'ai confiance en les juges. On est plus en 1800, on est en 2026, c'est pas le gros poisson qui va manger le petit poisson.* »

Une autre blessure a laissé son empreinte sur lui. En cinq ans, aucun de ses anciens employeurs n'a pris de ses nouvelles.

Jade Lindgaard

Boîte noire

La plupart des personnes contactées pour cette enquête ont demandé à ne pas publier leur nom, car soit elles

travaillent toujours dans le nucléaire, soit parce qu'elles sont soumises au devoir de réserve.

Vous avez une information ?

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).